

## **Démantèlement social et répercussions pour les professionnel-le-s du travail social**

*Emilie Graff, co-secrétaire générale d'AvenirSocial, 16.12.2014*

AvenirSocial, l'association des professionnel-le-s du travail social, est choquée par les récentes attaques portées contre les bénéficiaires de l'aide sociale et plus généralement, contre les institutions de l'Etat social. Elle se fait l'écho de la préoccupation de ses membres, engagé-e-s avec et pour des personnes en situation de pauvreté, qui constatent jour après jour les conséquences dramatiques d'une politique à court terme mettant en cause les droits à la solidarité sous prétexte de réduire quelques coûts.

De Zürich à Genève, en passant par Berne, de nombreux cantons se sont engagés sur la voie de mesures visant à augmenter encore la pression sur les bénéficiaires de l'aide sociale, dans un contexte économique pourtant favorable. Des diminutions de l'aide financière et diverses mesures touchant aux libertés individuelles discréditent les destinataires. Sur le terrain, jour après jour, les professionnel-le-s du travail social constatent l'échec de telles politiques reposant sur une vision à court terme et culpabilisante de l'aide sociale, qui ne vise qu'à accroître le sentiment de honte à y faire recours. La conséquence en est inévitablement l'isolement et la précarisation des destinataires, ce qui est à l'opposé du but recherché, l'intégration et la cohésion sociale.

AvenirSocial s'engage, aux côtés de nombreuses autres associations, dans les cantons et au niveau fédéral, pour rappeler notamment que l'aide sociale est un droit humain fondamental. L'aide sociale ne fait que pallier aux insuffisances du système de protection sociale, alors que cette dernière ne fait que compenser les effets d'une société fondée sur la maximisation du profit.

### **La lutte contre les pauvres n'est pas nouvelle**

Les discours politiques et médiatiques actuels autour de l'aide sociale ne sortent pas de nulle part. Ils s'inscrivent dans une longue tradition qui visent à faire porter aux individus la responsabilité de leur situation. Blame the victim comme disent les anglophones. Les politiques sociales actuelles (aide sociale, assurance-chômage et assurance-invalidité notamment) sont fondées sur ce principe de la responsabilité – de la culpabilité ?- individuelle. Si les personnes à l'aide sociale

ne trouvent pas un emploi leur permettant de subvenir à leurs besoins, c'est parce qu'elles auraient des problèmes personnels ; cela serait de leur faute, et pas celle d'un marché du travail de plus en plus sélectif et peu protégé contre les bas salaires.

Or ce sont les inégalités structurelles à la base de cette société qui créent le besoin d'assistance. Si l'on veut diminuer l'assistance, ce n'est pas en luttant contre les pauvres, mais bien en luttant contre la pauvreté qui a notamment pour cause les inégalités de genre, de classe et d'origine. Nous attendons des partis politiques et des autorités qu'ils développent des politiques publiques visant à réduire les inégalités, plutôt que des politiques répressives contre les pauvres, avec leur cortège d'obligations de travail, de sanctions et de suspicions généralisés. La surenchère entre cantons contre les pauvres est intolérable. AvenirSocial s'est engagé à de nombreuses occasions pour dénoncer ces politiques et continuera à le faire.

### **Impacts sur le travail social**

Un tel climat a des répercussions sur les professionnel-le-s du travail social. Les principes centraux de la profession, à savoir les droits humains et les droits sociaux, sont bafoués, de même que l'image du travail social. Ils et elles sont confrontés aux contradictions et inadéquations des politiques publiques et doivent les justifier face aux bénéficiaires, aux contribuables et aux médias. Malgré ce climat hostile, les travailleurs et les travailleuses sociales assument leur mandat de manière efficace, puisque leur travail évite la paupérisation, en jouant également un rôle préventif important. Une prise en charge et un accompagnement social de qualité, réalisé par des professionnels formés et des conditions de travail adéquates, sont garants de résultats au long terme indispensables à la cohésion sociale.

Les professionnel-le-s du travail social contribuent ainsi fortement à mettre en œuvre les principes contenus dans la Constitution fédérale, adoptée par le peuple, dont le préambule précise que « la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ». C'est pourquoi ils et elles s'opposent à cette spirale de la sous-enchère. Les travailleurs et les travailleuses sociales et leur association, AvenirSocial, s'engagent pour mettre leur expertise et savoir-faire professionnel au service de la justice sociale et des droits humains.